

Alliance suisse des gardes-malades : assemblée des délégués

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses
: soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **30 (1922)**

Heft 11

PDF erstellt am: **11.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Mais alors la machine deviendra plus lourde encore puisque nous aurions un Comité central composé de 16 représentants, plus le président et le secrétaire du Vorort, plus les délégués de la Croix-Rouge (2), ce qui porte le nombre à 20, alors qu'on désirait le réduire.

Il y aurait peut-être un moyen de contenter sinon chacun, du moins la majorité des délégués, et que le président actuel — dont nous analysons l'article — suggère comme éventualité possible: Laisser en fonctions les membres actuels du Comité central qui sont au courant de la marche des affaires de l'Alliance, mais retrancher quelques représentants aux sections de Zurich et de Berne pour les donner à celles de Lucerne et de St-Gall. On obtiendrait ainsi une petite réduction et une représentation plus équitable des différentes régions du pays.

L'assemblée des délégués décidera. Nous n'avons voulu qu'effleurer ici la question pour mettre les délégués et les membres des sections au courant des mesures préconisées.

Le costume.

Une autre question devra — si possible! — être définitivement tranchée à Bâle; nous voulons parler du *costume* de

nos infirmières de l'Alliance. Cette question revient depuis très longtemps, depuis trop longtemps sur le tapis. Souhaitons que les modèles préparés par la commission du costume et approuvés par le Comité central rencontrent aussi l'approbation des délégués. Le costume gris restera l'apanage des gardes d'enfants; pour les infirmières la toilette de sortie sera noire, de coupe très simple, avec manteau noir; le costume de travail sera en toile bleu foncé avec raies blanches; la coiffe proposée, souple ou à bord empesé pour le travail d'intérieur, devra être recouverte du voile noir pour les sorties.

Il est prévu que des mannequins seront présentés à la réunion de Bâle, afin que chacun puisse se faire une opinion sur les modèles proposés, et si ces modèles réunissent les suffrages des intéressées, il est à croire que la question du costume sera enfin résolue! Pour combien de temps? Nous l'ignorons, mais nous aimons à espérer pour longtemps.

Et maintenant que les sections désignent leurs délégués, qu'elles leur donnent des indications précises, que la réunion soit nombreuse, et qu'on se sente les coudes à Bâle le 12 novembre!

Alliance suisse des gardes-malades. Assemblée des délégués

L'assemblée des délégués aura lieu à Bâle le dimanche 12 novembre 1922, à 2 heures précises, au *Restaurant du Schützenhaus* (tramway n° 2 de la gare).

Tous les délégués et tous les membres de l'Alliance sont cordialement invités à cette assemblée qui sera précédée d'un diner en commun (à fr. 4), à 1 heure, au même endroit.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière réunion.
2. Rapport annuel et présentation des comptes.
3. Désignation du Vorort.
4. Nomination des membres du Comité central.

5. Motions des sections (à adresser jusqu'au 1^{er} novembre au plus tard au D^r Ischer, président de l'Alliance, à Berne).
6. Questions du costume.
7. Divers.

Nous prions instamment tous ceux qui pensent participer au **repas en commun** d'en aviser *Sœur Blanche Gygax*, Hebelstrasse 20, à Bâle, avant le 10 novembre.

Les membres de l'Alliance qui arriveront dès le matin à Bâle et qui désirent visiter la ville voudront bien l'indiquer dans leur réponse à Sœur Blanche, car la section bâloise se fera un plaisir de faire accompagner les participants au Jardin zoologique, aux musées ou à l'Hôpital bourgeois.

Sonnerie de la Croix-Rouge

Un membre de la Croix-Rouge américaine a proposé dernièrement au Comité international de faire connaître un thème de musique qu'il a composé à toutes les sociétés de la Croix-Rouge du monde, et de leur en proposer l'adoption.

« L'utilité des sonneries régimentaires est reconnue depuis longtemps, dit à ce sujet le *Bulletin international*, et si la Croix-Rouge avait sa sonnerie particulière, adoptée par toutes les sociétés nationales sans distinction, cette sonnerie pourrait être non seulement employée dans les cérémonies et les fêtes de bienfaisance de la Croix-Rouge comme le propose son auteur, mais devrait sans doute aussi être utilisée, sinon sur les champs de bataille, du moins dans toutes les actions de secours, calamités, sinistres, etc., où la Croix-Rouge est appelée à intervenir. »

Si étrange qu'elle puisse paraître au premier abord, l'application de cette idée semble présenter cependant un intérêt pratique. Dans le domaine visuel la croix rouge sur fond blanc a rendu d'inappréciables services en permettant de reconnaître de loin une formation sanitaire,

d'identifier le personnel, etc.; il se pourrait que, dans le domaine auditif, une mélodie internationale, une sonnerie uniforme qui serait réservée à toute organisation de secours dépendant de la Croix-Rouge, puisse guider ceux qui cherchent aide et assistance.

Cette idée, appliquée paraît-il dans l'Etat de New-York, a dès lors paru intéressante au Comité international qui a désiré avoir l'opinion d'un musicien suisse très connu, M. Gustave Doret. Ce compositeur, d'accord en principe, a fait des réserves au sujet de la phrase musicale proposée qui lui semble ressembler trop aux « pas redoublés » exécutés par les fanfares. Mais M. Doret a suggéré l'idée d'adopter comme sonnerie de la Croix-Rouge un de ces airs graves et énergiques dont se servent nos bergers de la Suisse primitive pour s'appeler d'une montagne à l'autre.

Et voici comment il n'est pas impossible qu'un air de « cor des Alpes » devienne un jour le signe de ralliement de toutes les organisations de la Croix-Rouge.